

Commune de GUILLIGOMARC'H

AMENAGEMENT DE DEUX LOCAUX D'ACTIVITES PERISCOLAIRE DANS ANCIENNE MAIRIE

LOT N°06 PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX

(D.P.G.F.)

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE GUILLIGOMARC'H (29300)

ARCHITECTE : Paul QUINIO
Architecte D.P.L.G
1, rue Mathilin An Dall
29300 QUIMPERLE
Tél : 06 88 79 13 30
Courriel : p-quinio@orange.fr

ECONOMISTE : SARL 107 ECO
Représenté par Monsieur Ivan DESBORDES
107, rue de Belgique
56100 LORIENT
Tél : 02 97 37 40 05
Courriel : accueil@107eco.fr

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<u>Lot n° 06- PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX</u>				
<u>1- PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE</u>				
<u>1.1- SPS ET ETUDES</u>				
1.1.1- Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets				
<u>Localisation :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Pour l'ensemble des prestations à la charge du présent Entrepreneur 	ft	1
<u>1.2- TRAVAUX</u>				
1.2.1- Travaux intérieurs				
1.2.1.1- Peinture acrylique satinée sur subjectiles bois et dérivés				
1.2.1.1.1- Sur subjectiles neufs				
<u>Localisation :</u>				
<i>Pour l'ensemble des ouvrages bois intérieurs du projet salles d'activité périscolaire :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> huisseries des blocs-portes d'accès aux salles activités périscolaires du rez-de-chaussée et de l'étage plinthes des pièces recevant un revêtement de sol souples : salles activités périscolaires rdc et étage - placard salle activités périscolaires étage Cimaises de protection murale en périphérie des salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage Cimaises support patères porte-vêtements dans salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage 				
<p>huisserie bloc-porte pour bp 0,93 x 2,04 m</p> $2f(0,93 + 2f2,10) = \underline{10,26}$ $x 0,45 = 4,62$				
<p>plinthes RDC salle périscolaire</p> $2f(6,00 + 5,10) = 22,20$ $2f(2f 0,40) = \underline{1,60}$ $= 23,80$				
<p>déduire: (-1f 0,93)</p> $= -0,93$				
<p>1er ETAGE salle périscolaire</p> $2f(6,00 + 5,10) = 22,20$ $0,70 + 2f0,35 = 1,40$ $1f(2f0,10) = 0,20$ $2f(2f 0,40) = \underline{1,60}$ $= 25,40$				
<p>déduire: 1f 0,93 = 0,93 1f 0,73 = <u>0,73</u></p> $= -1,66$ $= \underline{46,61}$				
$x 0,15 = 6,99$				

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<i>cimaise protection murale</i> RDC <i>salle périscolaire</i> $2f(6,00 + 5,10)$ = 22,20 $2f(2f 0,40)$ = <u>1,60</u> = 23,80 <i>déduire:</i> $(-1f 0,93)$ = -0,93 1er ETAGE <i>salle périscolaire</i> $2f(6,00 + 5,10)$ = 22,20 $1f(2f0,10)$ = 0,20 $2f(2f 0,40)$ = <u>1,60</u> = 24,00 <i>déduire:</i> $1f 0,93$ = 0,93 $1f 0,73$ = <u>0,73</u> = -1,66 = <u>45,21</u> $x 0,25$ = 11,30 <i>cimaises support patères porte-vêtements</i> $2f 3,50$ = <u>7,00</u> $x 0,25$ = <u>1,75</u> =24,66	m ²	24,66		
1.2.1.1.2- Sur subjectiles existants <u>Localisation :</u> <i>Pour l'ensemble des ouvrages bois intérieurs du projet salles d'activité périscolaire :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>huisseries du bloc-porte placard salle périscolaire de l'étage</i> <i>huisserie bloc-porte</i> <i>pour bp 0,73 x 2,04 m</i> $1f(0,73 + 2f2,10)$ = <u>4,93</u> $x 0,45$ = 2,22	m ²	2,22		
1.2.1.2- Peinture acrylique satinée sur portes prépeintes <u>Localisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <i>huisseries des blocs-portes d'accès aux salles activités périscolaires du rez-de-chaussée et de l'étage - placard salle périscolaire de l'étage</i> 				
1.2.1.2.1- Sur subjectiles neufs <u>Localisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> <i>Pour l'ensemble des vantaux (2 faces compris chants) des blocs-portes intérieurs neufs : accès aux salles activités périscolaires du rez-de-chaussée et de l'étage</i> <i>vantail(aux) bloc-portes courants</i> <i>pour bp 0,93 x 2,04 m</i> $2f 0,93 x 2,04$ = <u>3,79</u> $x 2 coeff 1,07$ = 8,11	m ²	8,11		

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<p>1.2.1.2.2- Sur subjectiles existants</p> <p><u>Localisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pour vantaux (2 faces compris chants) des blocs-portes suivants : bloc-porte placard salle périscolaire de l'étage <p>vantail(aux) bloc-portes courants pour bp 0,73 x 2,04 m 1f 0,73 x 2,04 = 1,49 x 2 coeff 1,07 = 3,19</p>	m ²	3,19		
<p>1.2.1.3- Vernis polyuréthane sur subjectile bois</p> <p><u>Localisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> tablettes en recouvrement en tête d'allège des baies extérieures : - des salles d'activités périscolaires du rez-de-chaussée et de l'étage - du palier étage de la cage d'escalier <p>RDC 2f 1,35 = 2,70 x (0,20+0,05+0,10) = 0,95 ETAGE 3f 1,35 = 4,05 x (0,20+0,05+0,10) = 1,42 = 2,37</p>	m ²	2,37		
<p>1.2.1.4- Revêtement toile de verre + peinture acrylique satinée</p> <p><u>Localisation :</u> Pour l'ensemble des locaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rez-de-chaussée : salle d'activités périscolaires 1er Etage : salle d'activités périscolaires <p>REZ-DE-CHAUSSEE salle périscolaire 2f(6,00 + 5,10) = 22,20 x 2,50 = 55,50 embrasures (1,35 + 2f2,30)x0,40 x 2 = 4,76</p> <p>déduire: 2f 0,95 x 1,70 = 3,23 1f 0,93 x 2,04 = 1,90 = -5,13 = 55,13</p> <p>1er ETAGE salle périscolaire 2f(6,00 + 5,10) = 22,20 x 2,50 = 55,50 embrasures (1,35 + 2f2,40)x0,40 x 2 = 4,92</p> <p>déduire: 2f 0,95 x 1,70 = 3,23 1f 0,73 x 2,04 = 1,49 1f 0,93 x 2,04 = 1,90 = -6,62 = 53,80 = 108,93</p>	m ²	108,93		

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1.2.1.5- Peinture acrylique satinée sur murs				
1.2.1.5.1- Sur subjectiles neufs				
<u>Localisation :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Placard salle activités périscolaires de l'étage 				
ETAGE				
placard salle périscolaire				
$2f(0,70 + 0,30)$		$= \underline{\quad 2,00 \quad}$		
$x 2,61$		$= \quad 5,22$		
déduire:				
$(-1f 0,73 x 2,04)$		$= \underline{\quad -1,49 \quad}$		
		$= \quad 3,73$		
	m²	3,73		
1.2.1.5.2- Sur subjectiles anciens				
<u>Localisation :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Rez-de-chaussée : <ul style="list-style-type: none"> - Hall partiel : pan de mur façade sur rue et pan de mur partiel donnant sur salle périscolaire Etage : <ul style="list-style-type: none"> - Palier 1er étage : pan de mur façade sur rue et pan de mur partiel donnant sur salle périscolaire 				
RDC				
$3,50 + 2,00$		$= \underline{\quad 5,50 \quad}$		
$x 2,65$		$= \quad 14,58$		
déduire:				
$1f 1,60 x 2,20$		$= \quad 3,52$		
$1f 0,93 x 2,04$		$= \underline{\quad 1,90 \quad}$		
		$= \quad -5,42$		
		$= \quad 9,16$		
ETAGE				
$3,50 + 2,00$		$= \underline{\quad 5,50 \quad}$		
$x 2,61$		$= \quad 14,35$		
embrasures baie				
$(1,35 + 2f2,40) x 0,30$		$= \quad 1,85$		
déduire:				
$1f 0,95 x 1,70$		$= \quad 1,62$		
$1f 0,93 x 2,04$		$= \underline{\quad 1,90 \quad}$		
		$= \quad -3,52$		
		$= \underline{\quad 12,68 \quad}$		
		$= \quad 21,84$		
	m²	21,84		
1.2.1.6- Peinture acrylique mate sur plafond				
1.2.1.6.1- Sur subjectiles anciens				
<u>Localisation :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Placard salle activités périscolaires de l'étage 				
ETAGE				
placard salle périscolaire				
$0,70 x 0,30$		$= \quad 0,21$		
	m²	0,21		
1.2.1.7- Peinture sur canalisations				
<u>Localisation :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Sur toutes les canalisations apparentes en cuivre et en PVC des salles d'activités périscolaires du rez-de-chaussée et de l'étage 				
	ft	1		

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1.2.2- Nettoyage de mise en service				
<u>Localisation :</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du projet "salles d'activités périscolaires" et locaux concernés par les travaux de réaménagement 				
1.2.2.1- Nettoyage avant opérations préalables à la réception	ft	1
1.2.2.2- Nettoyage après levée des réserves (mise en service)	ft	1

Montant Total HT PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX
Montant TVA 20,000 %
Montant TTC PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX

Arrêté à la somme de :

Date : L'Entrepreneur

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) de chaque lot sont réalisés en fonction des plans de l'architecte et des documents en possession de l'économiste de la construction lors de l'étude.

Avant signature des marchés, chaque entrepreneur vérifie l'intégralité du C.C.T.P. tout corps d'état et les détails quantitatifs de son lot fournis avec le D.P.G.F. et fait part de ses éventuelles remarques. En l'absence de remarques formulées avant signature du marché le C.C.T.P et le D.P.G.F. sont considérés comme validés et acceptés par l'entrepreneur.

Les honoraires de l'économiste de la construction ne sont pas à la charge de l'entrepreneur retenu.

Tous litiges ou contestations de ces documents sont exclusivement du ressort des tribunaux du siège du cabinet de l'économiste de la construction.